

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2024-66

OBJET : Commune – Avenant N°1 au marché de maîtrise d’œuvre pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de convenir avec la SARL LBL et Associés, 1 rue Roger Le Cunff, BP20, 56301 PONTIVY Cédex, mandataire du groupement de maîtrise d’œuvre pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs rue Jean Moulin à Gourin, d'un avenant qui fait suite au calcul du coût prévisionnel définitif des travaux. Ainsi, le forfait définitif de rémunération est arrêté à 73 875,00 €HT (soit 88 650,00 €TTC). Cela représente un supplément de 4 787,00 €HT (soit 5 744,40 €TTC) par rapport au marché initialement conclu.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 16 décembre 2024

Le Maire,
Pour Le Maire
L'Adjointe,
Catherine HENRY
Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 17/12/2024

Certifié exécutoire 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

Le Maire,
Pour Le Maire
L'Adjointe,
Catherine HENRY
Hervé LE FLOC'H.

